



PÔLE DE CRÉATION  
NUMÉRIQUE

**RÈGLEMENT**  
**MISE AU CONCOURS**  
**« SI LA NEIGE NE REVENAIT PAS »**

## **1. Conditions générales**

Le Pôle de création numérique a pour vocation de rapprocher les acteur·trice·s de la culture et de l'innovation et de stimuler l'écosystème de la création numérique en Suisse à travers une série d'initiatives structurantes qui visent à financer de manière ciblée des projets de création numérique en associant créateur·trice·s, plateformes existantes et partenaires potentiels.

Le présent règlement définit les conditions, la procédure et les délais pour participer à la mise au concours de « Si la neige ne revenait pas ». Ce règlement complète le document de présentation de la mise au concours et précise les conditions-cadres du programme.

La mise au concours de « Si la neige ne revenait pas » bénéficie d'un partenariat avec la Radio Télévision Suisse (RTS) et le Festival International du Film Alpin des Diablerets (FIFAD).

### **1.1 Critères**

#### **Profil du/de la candidat·e**

- Les bénéficiaires de la mise au concours sont les professionnel·le·s du numérique en Suisse romande, créatrices et créateurs locaux ainsi que les compagnies de production, confirmé·e·s comme émergent·e·s.
- Les créateur·trice·s et/ou compagnies de production sont invité·e·s à soumettre une proposition d'œuvre numérique axée sur le thème de la montagne.
- Les groupes et collectifs d'artistes sont admissibles, les conditions demeurent les mêmes que pour les créatrices et créateurs solos.
- Les œuvres soumises doivent mobiliser des ressources technologiques à faible émission de carbone.

## Type de projets soutenus

Sont éligibles l'ensemble des contenus et expériences artistiques ou patrimoniaux créés à partir d'outils et de technologies numériques. Nous sommes à la recherche de projets artistiques innovants à haute valeur technologique ajoutée.

Liste des projets admissibles (non exhaustive) :

Contenus culturels en réalité virtuelle/augmentée ou mixte ; expériences immersives et interactives ; expériences pour appareils mobiles / ordinateurs / tablettes ; créations sonores et créations interactives ; œuvres d'art numériques.

A noter, sont exclus d'un soutien :

- les contenus à caractère publicitaire ;
- les contenus exclusivement pédagogiques ;
- les contenus portant atteinte à la dignité humaine ;
- les contenus à caractère pornographique ;
- les travaux purement technologiques sans contenu artistique.

## 2. Processus d'inscription

- La soumission du/des projet-s doit se faire en français ou en anglais uniquement via le formulaire téléchargeable depuis le site du Pôle de création numérique (onglet documents).
- L'ensemble des documents à soumettre (formulaire dûment rempli et pièces jointes) doit impérativement être envoyé par mail au format PDF au plus tard le 8 février 2024 à l'adresse : [prog@polnum.ch](mailto:prog@polnum.ch)
- Seules les demandes complètes et déposées dans les délais impartis seront traitées.
- Le-la même porteur-euse de projet ou collectif peut soumettre un ou plusieurs projets.
- Le dépôt d'un ou plusieurs projets n'engendre aucun frais d'inscription.

## 3. Processus de sélection

### Clôture de la mise au concours

Les dossiers réceptionnés sont analysés par le PCN au regard des critères d'éligibilité et de la thématique avant d'être présentés au comité d'expertise formé par des représentant-e-s du FIFAD et de la RTS, ainsi que du Comité programmatique du PCN.

### Évaluation des projets et choix final du projet retenu

Au terme de la mise au concours, le comité d'expertise sera amené à examiner les propositions reçues et à sélectionner un projet finaliste.

### Soutien

Le projet retenu bénéficiera d'un soutien conjoint de 100'000.- CHF du Pôle de création numérique, de la RTS et du FIFAD pour produire l'œuvre.

### Présentation WIP du projet au FIFAD 2024

Lors de l'édition 2024 du FIFAD, le projet lauréat sera invité à donner une présentation du projet *in progress*. Cette session sera l'occasion de rencontrer les créateur-trice-s du projet, de les questionner sur leurs choix artistiques, sur le déroulement de leurs productions et de tout savoir sur les enjeux de leurs réalisations.

### Présentation finale de l'œuvre au FIFAD 2025

L'œuvre terminée sera présentée en première mondiale au FIFAD en 2025.

## **4. Droits de diffusion commerciaux et non commerciaux**

Les droits commerciaux et/ou d'exploitation de l'œuvre appartiennent exclusivement aux porteur-euse-s du projet lauréat et à leurs éventuels partenaires de production.

Toutefois, ces dernier-e-s s'engagent à ce que l'œuvre produite dans le cadre de cette mise au concours soit présentée en première mondiale au FIFAD en 2025. La mise à disposition de l'œuvre se fait à titre gracieux.

## **5. Soutien**

### **5.1 Versement**

Le versement du soutien du Pôle de création numérique et de la RTS de 100'000.- est reparti comme suit :

- un premier versement correspondant à 75% du soutien financier dans les quatre ou huit semaines après la signature de la convention de prestation.
- un versement final équivalant à 25 % du soutien financier après approbation du rapport final du projet.

D'éventuels apports de tiers sont possibles mais devront être soumis à l'approbation des parties prenantes de la présente mise au concours.

### **5.2 Soutien additionnel**

#### **Pôle de création numérique**

Le Pôle de création numérique s'engage à fournir un appui administratif et logistique au projet lauréat tout au long de la production de l'œuvre. Il veille notamment à que les délais soient respectés et que le budget et le plan de dépenses soient en adéquation avec le projet. Il offre également un soutien opérationnel à l'organisation de la présentation WIP du projet au FIFAD 2024.

#### **FIFAD**

Le FIFAD s'engage à accueillir la présentation WIP du projet en 2024 et l'œuvre terminée en 2025 avec ses auteur-e-s/équipes. Il s'engage à valoriser le projet dans son programme et dans tout support de communication et promotion. Si nécessaire, le FIFAD participe également et activement à la recherche des fonds supplémentaires pour la présentation de l'œuvre au festival avec l'appui du Pôle et le concours des auteur-e-s de l'œuvre numérique.

### **5.3 Obligations des bénéficiaires**

L'attribution du soutien est soumise aux obligations suivantes :

- les porteur-euse-s du projet lauréat s'engagent à donner une présentation du WIP du projet lors de l'édition 2024 du FIFAD et au respect des délais de production en vue de la présentation en première mondiale de l'œuvre au FIFAD en 2025 ;
- les porteur-euse-s du projet lauréat doivent réaliser le projet tel qu'il est présenté dans le dossier de candidature ;

- si des changements significatifs sont apportés au projet, les porteur-euse-s du projet lauréat doivent en informer le Pôle, et ceci dans les meilleurs délais ;
- le soutien financier du Pôle, de la RTS et de tout autre partenaire du programme doit être mentionné de façon visible et claire dans toute la communication du projet ;
- les porteur-euse-s du projet lauréat s'engagent à livrer une version numérique de l'œuvre finie au Pôle (dans la mesure du possible, selon le type de projet réalisé) ;
- si les porteur-euse-s du projet lauréat ne remplissent pas leurs obligations, le Pôle peut réduire le soutien accordé ou réclamer le remboursement du montant déjà alloué ;
- sur demande, les porteur-euse-s du projet lauréat s'engagent à mettre à disposition du Pôle de création numérique les comptes liés au projet afin de vérifier le respect des conditions d'octroi du soutien accordé, ainsi qu'un aperçu complet des rémunérations au sein du projet ;
- une fois le projet finalisé, les porteur-euse-s du projet lauréat s'engagent à livrer un rapport final détaillé ainsi qu'un décompte final ordonné ; le paiement de la dernière tranche du soutien intervient au plus tard 30 jours après la livraison de ces documents.

## 6. Calendrier prévisionnel

20 décembre 2023: Lancement de la mise au concours « Si la neige ne revenait pas »

8 février 2024: Date limite pour l'envoi des dossiers

15 février 2024 : Évaluation et choix du projet lauréat

Août 2024 : Présentation WIP au FIFAD

Août 2025 : Première du projet au FIFAD

## 7. Contact

Pour toute question ou renseignement complémentaire, veuillez contacter : [info@polnum.ch](mailto:info@polnum.ch)

Pour l'envoi de votre candidature, les dossiers doivent impérativement être envoyés par mail, avec les pièces jointes, à l'adresse suivante : [prog@polnum.ch](mailto:prog@polnum.ch)

